



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

### SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 9 MAI 2017

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Delson tenue le 9 mai 2017 à 19h00 à la salle du conseil de l'hôtel de ville, 50, rue Ste-Thérèse à Delson.

Sont présents :

M<sup>mes</sup> les conseillères :  
Josyane Desjardins  
P. Lorraine St.James Lapalme  
Sylvie Lapierre

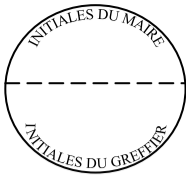
MM. les conseillers :  
Renald Corriveau  
Paul Jones  
Jean-Michel Pepin

formant quorum sous la présidence du maire M. Christian Ouellette

Sont également présents :  
M. Stéphane De Serre, directeur général  
M<sup>e</sup> Chantal Bergeron, greffière  
M. Carl Beauchemin, directeur du service  
de l'aménagement du territoire  
M<sup>me</sup> Sylvie Huot, responsable des  
communications et adjointe de direction

#### ORDRE DU JOUR

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Présentation des projets de règlements
  - 2.1 Règlement n° 900-1 modifiant le règlement de plan d'urbanisme n° 900 pour fins de concordance au règlement n° 170 modifiant le schéma d'aménagement révisé de la MRC de Roussillon
  - 2.2 Règlement n° 901-12 modifiant le règlement de zonage n° 901 pour fins de concordance au règlement n° 170 modifiant le schéma d'aménagement révisé de la MRC de Roussillon
  - 2.3 Règlement n° 903-2 modifiant le règlement de construction n° 903 pour fins de concordance au règlement n° 170 modifiant le schéma d'aménagement révisé de la MRC de Roussillon
  - 2.4 Règlement n° 904-4 modifiant le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale n° 904 pour fins de concordance au règlement n° 170 modifiant le schéma d'aménagement révisé de la MRC de Roussillon
  - 2.5 Règlement n° 905-1 modifiant le règlement sur les plans d'aménagement d'ensemble n° 905 pour fins de concordance au règlement n° 170 modifiant le schéma d'aménagement révisé de la MRC de Roussillon
  - 2.6 Règlement n° 906-2 modifiant le règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble n° 906 pour fins de concordance au règlement n° 170 modifiant le schéma d'aménagement révisé de la MRC de Roussillon



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

2.7 Règlement n° 907-2 modifiant le règlement sur les permis et certificats n° 907 pour fins de concordance au règlement n° 170 modifiant le schéma d'aménagement révisé de la MRC de Roussillon

3. Période de questions

4. Levée de la séance

134-17

### ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par M<sup>me</sup> Josyane Desjardins et résolu :

QUE l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### PRÉSENTATION ET EXPLICATION DES PROJETS DE RÈGLEMENTS N<sup>OS</sup> 900-1, 901-12, 903-2, 904-4, 905-1, 906-2 ET 907-2

En conformité avec les articles 125 et 127 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, le Conseil tient une assemblée publique de consultation sur les projets de règlements n<sup>OS</sup> 900-1, 901-12, 903-2, 904-4, 905-1, 906-2 et 907-2.

Monsieur le maire Christian Ouellette préside l'assemblée et demande à M. Carl Beauchemin, directeur du Service de l'aménagement du territoire, de présenter et d'expliquer les projets de règlements et les conséquences de leur adoption ou de leur entrée en vigueur. Il mentionne que les projets contiennent des dispositions propres à des règlements susceptibles d'approbation référendaire. M. Beauchemin était assisté de M. Michaël Tremblay de la firme BC2.

À la fin de la présentation, le maire invite les personnes présentes dans l'assistance qui désirent s'exprimer à se faire entendre sur lesdits projets de règlements n<sup>OS</sup> 900-1, 901-12, 903-2, 904-4, 905-1, 906-2 et 907-2.

### PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Aucune question.

135-17

### LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par M. Christian Ouellette et résolu :

QUE l'ordre du jour étant épuisé, la présente séance est levée à 19 h 20.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

\_\_\_\_\_  
Christian Ouellette, maire

\_\_\_\_\_  
M<sup>e</sup> Chantal Bergeron, greffière